

Montréal, le 28 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019
Dossier R-4058-2018 - Phase 2 - Volet Compensation en lien avec le taux de pertes**

Chers collègues,

Dans une correspondance du 23 octobre 2019, Hydro-Québec, dans ses activités de transport (le Transporteur), demande, dans le cadre du dossier susmentionné, la suspension *sine die* de l'échéancier du Volet Compensation en lien avec le taux de pertes.

Au motif de sa demande, le Transporteur souligne avoir privilégié une approche commerciale auprès de ses clients afin de traiter de la question des compensations pour les écarts de taux de pertes. Cette approche a eu pour résultat qu'il a conclu des transactions et quittances finales avec presque tous ses clients sauf deux de ceux-ci. Or, des discussions sont entamées à cet égard et, si celles-ci devaient se conclure avec ces deux clients, les questions qui sont l'objet de cette audience seront théoriques.

Selon le Transporteur, la suspension de l'audience aura pour effet de maintenir un environnement favorisant la poursuite des discussions en cours actuellement. Dans le cas où la Régie accède à sa demande, le Transporteur s'engage à informer la Régie des résultats de son approche commerciale auprès de ses deux clients en décembre 2019.

Le 25 octobre 2019, Énergie Brookfield Marketing (EBM) fait part de ses commentaires à la Régie à ce propos. Elle informe la Régie qu'elle ne s'oppose pas à la demande de suspension *sine die* proposée par le Transporteur. Elle partage l'opinion du Transporteur que la suspension du calendrier permettra de poursuivre les discussions dans un climat propice aux négociations et qu'il est approprié de soumettre un rapport sur l'état de ces discussions en décembre 2019.

Dans ces circonstances, la Régie suspend *sine die* l'échéancier dans le dossier mentionné en rubrique.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml